



PREFET DE L'ORNE

*Direction départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations*

Alençon, le 24 septembre 2013

Service cohésion sociale

*Affaire suivie par : Florent JAMBIN BURGALAT
Courriel : ddcspp@orne.gouv.fr
Tél. 02.33.32.50.21
Fax 02.33.32.51.67*

PLAN PLURIANNUEL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET POUR L'INCLUSION SOCIALE

RÉUNION DEPARTEMENTALE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

Préfecture de l'Orne, 19 septembre 2013

Ont assisté à cette réunion :

- M. HUBER, secrétaire général, Préfecture de l'Orne,
- Mme CASTEL-CHAPELAIS, directrice adjointe du pôle sanitaire social, Conseil général de l'Orne
- Mme JOURDAN, association des maires ruraux de l'Orne,
- Mme GRIMALDI, directrice de la DDCSPP de l'Orne
- M. GABORIT, directeur de l'UT-DIRECCTE de l'Orne,
- M. BÉREAU, directeur de la DDFIP de l'Orne,
- M. MARZEC, directeur de la Banque de France,
- M. SIMON, secrétaire général, DSDEN de l'Orne,
- Mme SIDER, adjointe au directeur, DT-ARS de l'Orne,
- M. RÉMUS, chef du service habitat construction, DDT de l'Orne,
- M. COTRAUD, secrétaire général, sous-préfecture d'Argentan,
- Mme HERVIEU, DREAL de Basse-Normandie,
- Mme DE LA PORTE, préfecture de région Basse-Normandie,
- M. HAMMER, référent régional « plan pauvreté », DRJSCS de Basse-Normandie,
- Mme PASCO-MARTIN, directrice adjointe, UT-DIRECCTE de l'Orne,
- M. JAMBIN-BURGALAT, chef du service de cohésion sociale, DDCSPP de l'Orne,
- Mme SCORNET, adjointe au chef de service de cohésion sociale, DDCSPP de l'Orne,
- Mme GRANZOTTO, responsable de l'unité hébergement, DDCSPP de l'Orne,
- Mme LENOIR, responsable unité logement, DDCSPP de l'Orne,
- Mme COUSIN, cheffe du service cohésion sociale, pôle sanitaire social, Conseil général de l'Orne,
- Mme CHRETIEN, coordinatrice des circonscriptions d'actions sociale, pôle sanitaire social, Conseil général de l'Orne,
- Mme CHARRON, service cohésion sociale, pôle sanitaire social, Conseil général de l'Orne,
- Mme LEGRAND-ROBARDEY, DSDEN de l'Orne,

- M. DROLLON, unité planification, programmation, financement, DRJSCS de Basse-Normandie,
- M. VACHON, directeur, CPAM de l'Orne,
- Mme PLESSIS-MIOSSEC, directrice de la CAF de l'Orne,
- M. ZENITER, chef du service action sociale, CAF de l'Orne,
- M. PUISSET, directeur adjoint de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe,
- Mme BEAUDOIRE, administratrice MSA Mayenne-Orne-Sarthe,
- M. LESOT, directeur de l'association ALTHEA,
- M. LAMBERT, vice président de l'ARSA, FNARS Basse-Normandie,
- Mme DEBEIR, directrice de l'association ARSA,
- Mme DESGARNIER, directrice de l'UDAF de l'Orne,
- Mme BEAUJARD, Croix-Rouge Française, unité locale Alençon – Argentan,
- M. SAINT GERMAIN, restaurants du cœur de l'Orne,
- Mme NICOLAS, C.C.A.S. d'Alençon,
- Mme DE SCHUTTER, directrice du CCAS de Flers
- Mme CUMONT, CCAS d'Argentan,
- M. DORSO, directeur de la mission locale d'Argentan, représentant les missions locales de l'Orne
- Mme TACCON, logis familial-SAGIM,
- M. COMPOINT, psychiatre, CPO,
- Mme RAVET, PASS-CPO,
- Mme MARIE, PASS-CPO,
- Mme FERREIRA, PASS-CPO,
- Mme WATTEZ, PASS-CPO,
- Mme VAUDELIN, CH de L'AIGLE.

Etaient excusés :

- M. MARTIN, sous-préfet de Mortagne-au-Perche,
- Mme VIEL, secours populaire,
- M. GAHERY, directeur de l'association Agir-La Redingote,

M. le secrétaire général de la préfecture de l'Orne souhaite la bienvenue aux nombreux participants à cette réunion. Il excuse l'absence de M. le préfet de l'Orne, retenu par d'autres obligations ce jour.

M. HUBER rappelle que le plan national pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a été adopté par le comité interministériel de lutte contre les exclusions (CILE) le 21 janvier 2013 et que ses modalités de mise en œuvre ont fait l'objet d'une instruction du Premier ministre le 7 juin 2013. M. HUBER précise que la réunion de ce jour a pour objet d'engager une réflexion concertée sur les éléments de diagnostic, les objectifs et les conditions de mise en œuvre du plan pluriannuel dans l'Orne.

Avant l'engagement des débats, M. HUBER fait part de son attention particulière à l'émergence de propositions pragmatiques et à l'amélioration de la coordination de l'ensemble des partenaires pour agir plus efficacement contre la pauvreté.

Mme GRIMALDI précise que cette réunion est la première organisée à propos de ce sujet important et particulièrement vaste. Afin de préparer cette réunion, des contributions ont été demandées au cours de l'été à certains partenaires. Cette réunion a pour but d'initier la réflexion concertée évoquée par M. le secrétaire général de la préfecture sur la base de la synthèse de ces contributions et les compléments d'information qui pourront être apportés au cours de la séance par l'ensemble des participants. Elle doit permettre d'identifier les principales difficultés économiques, sociales et sanitaires du département de l'Orne, ses besoins non satisfaits et des propositions concrètes d'action d'amélioration.

M. HUBER précise que le diaporama présenté aux participants sera mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans l'Orne, ainsi que le plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (www.orne.gouv.fr).

M. JAMBIN BURGALAT présente la méthodologie proposée aux plans national, régional et départemental pour établir le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (cf. diaporama) ainsi qu'un état comparé de la situation de pauvreté en France, en Basse-Normandie et dans l'Orne.

Au terme de cette présentation des éléments de contexte, M. HUBER relève la convergence des informations rapportées qui démontrent clairement l'importance des enjeux dans le département : près de 50 000 personnes seraient d'ores et déjà en situation de pauvreté dans le département.

M. JAMBIN BURGALAT présente la première synthèse des points forts, points faibles et propositions d'actions établies pour chaque thématique sur la base des contributions reçues (cf. diaporama). Cette présentation appelle les observations rapportées ci-dessous.

1. Accès aux droits

M. PUISSET précise que la détection automatique des droits dès transmission de l'ouverture des droits au RSA est en cours de montée en charge et que la CMU-C entre bien dans ce cadre.

Mme PLESSIS-MIOSSEC et M. PUISSET rappellent que la répartition territoriale des permanences de la CAF et de la MSA est définie sur la base d'une étude de besoins et de la fréquentation de ces permanences dans un contexte budgétaire tendu. M. PUISSET précise que la MSA a créé un accueil permanent à Mortagne en 2012 et qu'un autre est prévu prochainement dans le Bocage.

M. PUISSET rappelle également que des visites à domicile sont régulièrement organisées ; selon lui, les rendez-vous individuels sont efficaces et se traduisent par un nombre important d'ouverture de droits et participent également de la prévention des indus.

M. COMPOINT rappelle que la problématique d'accès aux services et en particulier la question des transports sanitaires est une grande difficulté dans le contexte budgétaire annuel.

Mme CASTEL-CHAPELAIS confirme que devant les difficultés rencontrées en matière de maintien des droits, la coordination des intervenants sociaux constitue un enjeu crucial. A cet égard, l'idée d'un projet de territoire infra-départementaux d'accès aux droits doit être approfondie car les statistiques démontrent que les inégalités infrarégionales et infra-départementales sont importantes.

M. VACHON rappelle que l'amélioration du taux de recours à l'aide complémentaire santé (ACS) est une priorité de l'assurance maladie.

Mme PLESSIS-MIOSSEC, M. VACHON et M. PUISSET confirment que l'accès aux droits sont au cœur des conventions d'objectifs de la CNAF, de la CNAM et de la CCMSA.

Compte tenu de l'enjeu attaché aux déplacements en matière d'accès aux droits, M. PUISSET fait part de l'expérimentation de « visio-guichets » dans La Manche. Il rappelle également que la MSA propose avec le CG des mesures d'accompagnement budgétaire de familles aux revenus faibles.

2. Hébergement-logement

M. RÉMUS rappelle la mise en place du programme « habiter mieux » par la DDT, le Conseil général et les EPCI dans le cadre de l'ANAH et notamment la création de deux guichets uniques dans l'Orne.

Mme DEBEIR estime qu'il est nécessaire de diversifier les mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) et de prendre en compte les besoins des usagers en matière de travail sur le budget ou l'accès à l'emploi.

M. HUBER rappelle les opérations en cours, en particulier dans le secteur d'Alençon, pour prendre en compte les besoins de sédentarisation des gens du voyage.

M. DORSO confirme les difficultés de fonctionnement rencontrées par les missions locales lors de la sollicitation du SIAO par les jeunes : les réponses négatives du SIAO ne sont pas toujours bien comprises.

Mme DEBEIR fait observer que l'orientation par le SIAO est directement liée au nombre de mesures d'accompagnement disponibles. Elle propose que l'ARSA rencontre les missions locales à ce propos pour faire évoluer, le cas échéant, les modalités de prise en charge.

3. Insertion par l'emploi

M. PUISSET fait état de l'organisation de modules d'accompagnement approfondi de bénéficiaires d'indemnités journalières dans la région Pays de la Loire lorsqu'ils sont exposés à des risques de reclassement professionnel.

M. PUISSET fait également part de la généralisation de la convention entre la MSA et le Conseil général sur l'accompagnement des non salariés bénéficiaires du RSA socle.

M. HUBER regrette que certains acteurs locaux ne recourent pas davantage aux clauses d'insertion. Selon lui, la capacité de mobilisation des acteurs constitue un enjeu important de l'insertion par l'emploi.

M. GABORIT observe que les exigences de qualification des entreprises sont croissantes et de ce fait que les conditions d'accès à l'insertion par l'activité économique se durcissent.

M. HUBER attire l'attention des participants sur l'importance du nombre de chômeurs âgés dans l'Orne.

4. Accès aux soins

M. VACHON fait part des difficultés à objectiver le nombre de refus d'accès au bénéfice de la CMU, fréquemment rapportées par les services sociaux ou les usagers. En pareille hypothèse, il invite les services avisés de telles situations à solliciter directement la CPAM.

M. HUBER et Mme SIDER font état de la progression du nombre de pôles de santé locaux et ambulatoires (PSLA) installés ou cours de gestation dans le cadre du programme régional de santé (PRS) et de la signature du premier contrat local de santé de Basse-Normandie entre l'ARS et le pays Aiglon.

Mme CASTEL-CHAPELAIS estime que le plan pauvreté doit être l'occasion d'échanges et d'un dialogue constructif entre les services sociaux et les acteurs de la psychiatrie.

M. COMPOINT invite les participants à faire régulièrement part aux services de psychiatrie des difficultés qu'ils peuvent rencontrer en termes d'accès aux soins. M. COMPOINT estime également qu'il manque fréquemment de solutions d'aval dans le champ social. Il observe enfin qu'il existe une contradiction apparente entre les objectifs de diminution des dépenses de santé et l'amélioration de la démographie médicale.

M. HUBER rappelle l'importance de la pauvreté et de l'isolement en milieu rural dans l'Orne et de leur incidence sur la désespérance potentielle de certains de ses habitants. A cet égard, il considère que l'action de la MSA sur la prévention du suicide en milieu rural doit être valorisée.

M. COMPOINT précise à cet égard que le CPO organise un groupe de travail sur la prévention du suicide des adultes et mineurs.

M. SIMON considère que nombre d'initiatives infra départementales doivent être également valorisées (ex. : intervention des secteurs de médecine scolaire à nouveau dans le 1^{er} degré), afin d'être mieux connues.

5. Enfance famille

M. SIMON et Mme LEGRAND-ROBARDEY, citant l'étude sur la grande pauvreté et réussite scolaire, rappellent la corrélation directe entre la réussite scolaire et le niveau de pauvreté.

M. HUBER confirme l'importance de cet enjeu, en particulier dans le cadre de la révision de la géographie prioritaire de la politique de la ville qui supporte le financement de programmes de réussite éducative (PRE).

6. Insertion des jeunes

M. HUBER souhaite que soient rappelées les actions de lutte contre le décrochage scolaire.

M. SIMON considère que la plateforme de lutte contre le décrochage scolaire fonctionne correctement et que c'est un point fort du département de l'Orne.

Mme GRIMALDI souligne à cet égard l'intérêt d'associer à l'EPIDE aux travaux relatifs au plan pauvreté.

M. PUISET confirme l'importance de l'enjeu général attaché à la qualification des jeunes Ornais en matière d'insertion professionnelle.

M. DORSO fait part de l'intérêt à observer l'expérimentation en cours dans certains départements de la future « garantie jeunes » (équivalent RSA pour les jeunes de moins de 25 ans) dont l'accompagnement serait confié aux missions locales mais dont l'orientation reste à définir.

M. MARZEC rappelle que la Banque de France agit en aval des situations sociales les plus difficiles. Il encourage les participants à poursuivre leur travail et leurs réflexions.

M. BÉREAU précise que les collectivités, organismes sociaux, services de l'éducation disposent de la faculté de consulter les données de la DDFIP relatives aux revenus des usagers depuis maintenant un mois.

En conclusion, M. HUBER remercie l'ensemble des participants pour leurs contributions à la réflexion engagée. Il propose à ceux des participants qui le souhaitent d'adresser des compléments d'information à la DDCSPP jusqu'au 24 septembre 2013.

Une synthèse actualisée des contributions intégrant les observations faites ce jour sera adressée à la DRJSCS le 26 septembre 2013 et mise en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans l'Orne.

Les invitations aux collectivités, services de l'Etat, représentants des associations, usagers, acteurs de la santé à la réception de la mission de suivi et d'appropriation du plan conduite par M. CHÉRÈQUE le 16 octobre prochain seront adressées par la DRJSCS de Basse-Normandie.

Dans l'attente de la rédaction du plan d'action définitif à la fin de l'année 2013 ou au début de l'année 2014, des actions prioritaires seront engagées dès l'automne 2013.